

# CLASSEMENT DU LOCAL PHYTOSANITAIRE

## Exemple par culture

Aide et repère au classement depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015  
Document indicatif et non exhaustif

Séparer les produits toxiques et CMR  
← des autres produits →

Regrouper  
les produits  
corrosifs

Insecticides

Étiquette en bas de l'étagère

Fongicides

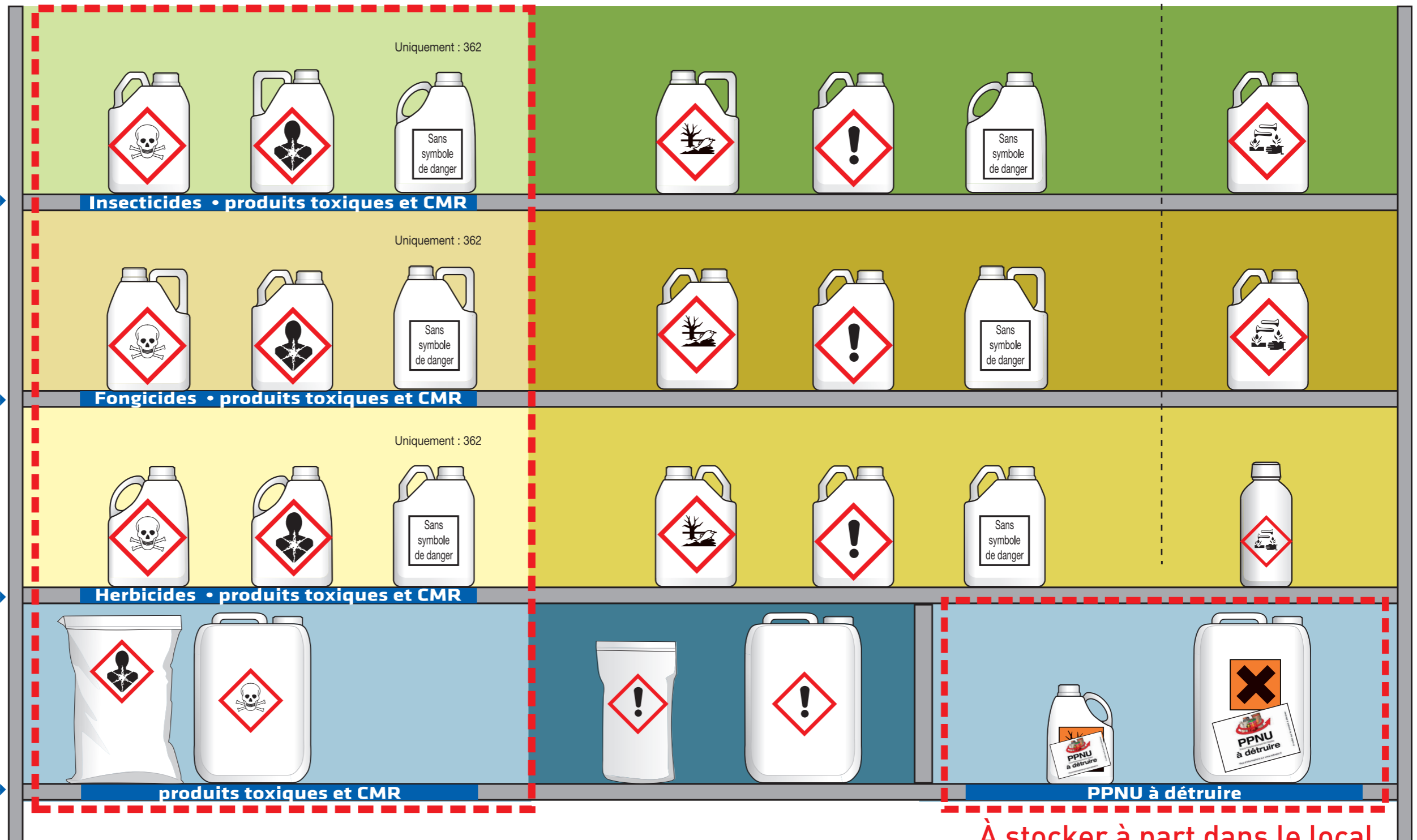
Étiquette en bas de l'étagère

Herbicides

Étiquette en bas de l'étagère

Autres,  
Adjuvants,  
Gros volumes

Étiquette en bas de l'étagère



### Précisions :

- Le local doit être fermé à clef, ventilé et aéré. Pour connaître les autres obligations prendre contact auprès d'un conseiller spécialisé.
- PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisables. Les PPNU doivent être clairement identifiés « PPNU à détruire » et mis à part dans le local phyto.
- Produits CMR : Produits ayant des effets Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques.
- Les biocides peuvent éventuellement être stockés dans le local à condition qu'ils soient identifiés.

Action réalisée par la commission Santé dans le cadre de la déclinaison régionale du Plan Écophyto en Bretagne, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques.